

CABINET VIZZAVONA
Commissariat aux comptes
64 boulevard Maurice Barres
92200 Neuilly sur Seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE (CCEM)

169 BIS BD VINCENT AURIOL

75013 PARIS

(Adresse à compter du 28 avril 2026 : 76 Rue Barrault, 75013 Paris)

Siret : 419 367 909 00043

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes d'ensemble de l'association CCEM relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes d'ensemble sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux comptes des associations, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'entité.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre trésorier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient au trésorier et à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au trésorier et à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité juridique ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

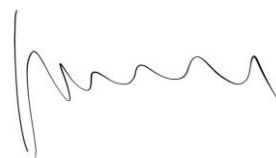
s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 29 mai 2026



Pour le Cabinet VIZZAVONA

Patrice VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 373	22 264	3 109	5 909	- 2 800
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	46		46	46	
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 617		10 617	10 356	261
TOTAL (II)	36 035	22 264	13 771	16 311	- 2 540
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 025		1 025	642	383
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	919 912		919 912	146 156	773 756
Charges constatées d'avance	8 981		8 981	8 709	272
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	163 180		163 180	71 044	92 136
TOTAL (III)	1 093 099		1 093 099	226 552	866 547
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 129 134	22 264	1 106 870	242 862	864 008

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	80 000	80 000	
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	28 229	51 557	- 23 328
Excédent ou déficit de l'exercice	253 043	-23 328	276 371
Situation nette (sous total)	361 271	108 229	253 042
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	361 271	108 229	253 042
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	57 819		57 819
Provisions pour charges		14 333	- 14 333
TOTAL (III)	57 819	14 333	43 486
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 078	36 201	- 13 123
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	78 576	77 599	977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 200	6 500	- 1 300
Produits constatés d'avance	580 927		580 927
TOTAL (IV)	687 780	120 301	567 479
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 106 870	242 862	864 008
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 425	1 675	- 250	-14,93
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	2 834	3 245	- 411	-12,67
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	663 190	499 440	163 750	32,79
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	29 494	37 752	- 8 258	-21,87
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	90 056	158 500	- 68 444	-43,18
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 170	6 545	- 1 375	-21,01
Total des produits d'exploitation (I)	792 168	707 158	85 010	12,02
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	135 918	136 594	- 676	-0,49
Aides financières	1 085	40 471	- 39 386	-97,32
Impôts, taxes et versements assimilés	2 526	3 090	- 564	-18,25
Salaires et traitements	385 325	381 634	3 691	0,97
Cotisations sociales	101 370	108 357	- 6 987	-6,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 801	2 801		0,00
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	31 373	51 202	- 19 829	-38,73
Total des charges d'exploitation (II)	660 398	724 149	- 63 751	-8,80
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	131 770	-16 992	148 762	875,48
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	172	496	- 324	-65,32
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	172	496	- 324	-65,32
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	57 819	6 832	50 987	746,30

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	57 819	6 832	50 987	746,30
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-57 647	-6 337	- 51 310	809,69
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	74 123	-23 328	97 451	417,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS	179 017		179 017	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	179 017		179 017	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES	97		97	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	97		97	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	178 920		178 920	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	971 357	707 653	263 704	37,26
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	718 314	730 982	- 12 668	-1,73
EXCEDENT OU DEFICIT	253 043	-23 328	276 371	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	271 191	198 748	72 443	36,45
Prestations en nature	14 855	12 678	2 177	17,17
Bénévolats		13 500	- 13 500	-100
Total	286 046	224 926	61 120	27,17
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature		13 500	- 13 500	-100
Mise à disposition gratuite de biens et services		12 678	2 177	17,17
Prestations en nature	14 855			
Personnel bénévole	271 191	198 748	72 443	36,45
Total	286 046	224 926	61 120	27,17

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 106 870,34 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 253 042,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/06/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				25 373
Immobilisations corporelles	25 373			10 662
Immobilisations financières	10 402	261		
TOTAL	35 774	261		36 035

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	5 658	930		6 588
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 806	1 871		15 676
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	19 463	2 801		22 264
TOTAL GENERAL (I+II)	19 463	2 801		22 264

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	919 912	919 912	
Charges constatées d'avance	8 981	8 981	
TOTAL	928 893	928 893	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	99 408
TOTAL	99 408

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	80 000				80 000
Dont générosité du public					
Report à nouveau	51 557				28 229
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-23 328	23 328			253 043
Dont générosité du public					
Situation nette	108 229	23 328			361 271
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	108 229	23 328			361 271
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				57 819
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	14 333			
TOTAL (II)	14 333			57 819
TOTAL GENERAL (I+II)	14 333			57 819
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières		57 819		
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

SAVE : Une provision pour risques de 57818.68€ a été comptabilisée concernant le projet SAVE. Ce montant correspond au risque maximal estimé en lien avec un nouvel audit diligenté par le bailleur et imputé à l'année 2025.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	23 078	23 078		
Dettes fiscales et sociales	78 576	78 576		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 200	5 200		
Produits constatés d'avance	580 927	580 927		
TOTAL	687 780	687 780		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 500
Dettes fiscales et sociales	33 237
Autres dettes	5 200
TOTAL	42 937

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé :

1) FAMI : La subvention au titre du FAMI est de 780000€ sur une période de 4 ans (le CCEM reste en attente de la notification officielles, il dispose à ce jour d'un accord de principe donné par l'instructeur). Ce montant correspond à la demande totale de financement, établie sur la base d'hypothèses prudentes lié à la quote-part pris en charge chaque année par le FAMI et relatif aux ressources humaines et le coût du loyer.

2) Personnes aidés CCA : Des contrats d'aides financières individuelles sur 6 mois ont été signés. Les aides correspondantes couvrent le mois de décembre, mais leur versement intervient en janvier de l'exercice suivant.

Par conséquent, ces montants ont été comptabilisés en charge à payer afin de rattacher la charge à l'exercice 2025.

3) Fondation de France : La Fondation de France apporte un soutien au CCEM pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 3 ans soit 36 mois à compter de la date de signature pour un montant total de 110000€.

Sur l'exercice 2025, seul un mois d'exécution est pris en compte, correspondant au mois de décembre. Le solde de la convention est ainsi réparti sur l'exercice 2026 et 2027 et comptabilisé en produits constatés d'avance (PCA).

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Le montant des dons en 2025 est de 29494 euros

Le montant des cotisations est de 1425 euros en 2025

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS***Engagements et sûretés réelles consenties*****Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Lister

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	7	
TOTAL	11	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4500 euros.